

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°79/2023

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de DRAP pour des travaux de construction Maîtrise d'ouvrage déléguée au Sivom Val de Banquière

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'octobre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Philippe MINEUR/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Nathalie DIGANI par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Michaël TRUCCHI, Romain BIANCHI, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Xavier JARJANETTE

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'adhésion de la commune de Drap au SIVOM du Val de Banquière en date du 1^{er} janvier 2022

CONSIDERANT le cadre de compétence du SIVOM du Val de Banquière lequel réalise des travaux d'investissement au profit des communes membres dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

CONSIDERANT les projets de la commune de DRAP,

Le Conseil municipal est informé du projet de la commune de prévoir les conventions fixant les conditions dans lesquelles le SIVOM du Val de Banquière exercera sa compétence de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour les travaux :

- De construction d'une salle des fêtes
- De la réfection complète de la toiture du gymnase Vincent CALCAGNO

**Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-prend acte de ces projets et des modalités de leur réalisation.**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 27 octobre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 27/10/2023

Affichage en mairie le : 31/10/2023